

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

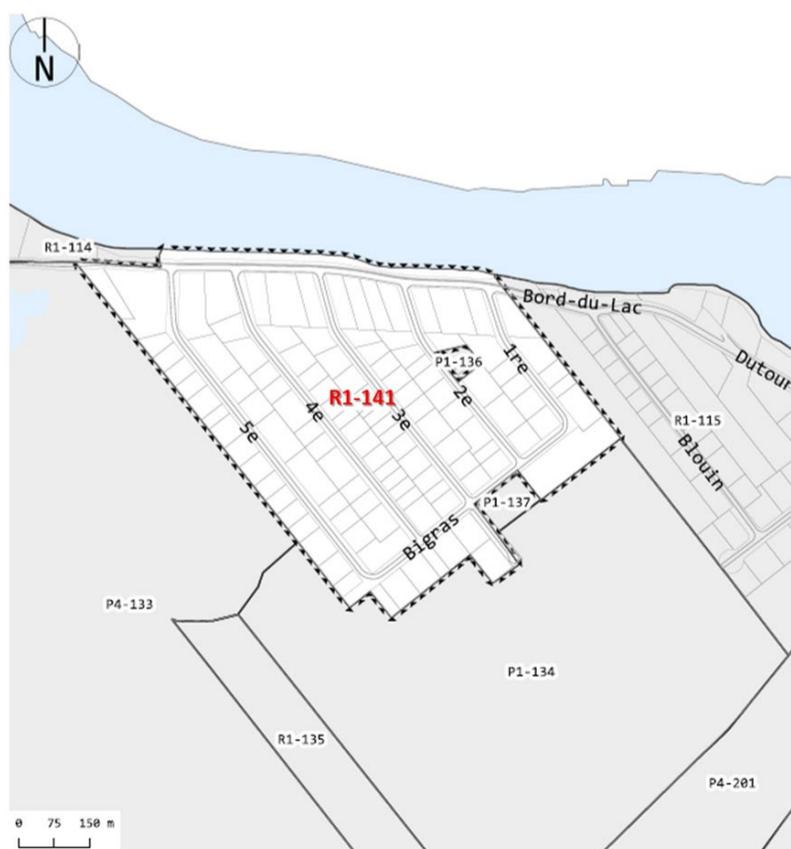
**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0015-05**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro CA28 0015-05 intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0015-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO CA28 0015 DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE DE MANIÈRE À CRÉER LE SECTEUR DE PIIA LES AVENUES.**

**AVIS** est par les présentes donné :

1. QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a adopté, lors de sa séance ordinaire du 2 mai 2023, le projet de règlement numéro CA28 0015-05, intitulé tel que ci-dessus;
2. QU'une assemblée publique de consultation sera tenue **le mardi 6 juin 2023 à 18 h 45**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);
3. QUE le règlement projeté vise à modifier le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) tel que décrit au tableau suivant :
  - Créer le secteur de PIIA – Les avenues ;
  - Prévoir des objectifs et des critères d'évaluation permettant d'encadrer les projets de construction, de reconstruction, d'agrandissement ou d'une modification de la hauteur du bâtiment principal.
4. QUE le projet de règlement numéro CA28 0015-05 vise la zone R1-141 suivante :



5. QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par son maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
6. QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
7. Que le projet de règlement numéro CA28 0015-05 peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,  
ce 25 mai 2023.**

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza